



Tubize, le 10/01/2013

Monsieur Philippe Henry
Ministre de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
Rue Brigade d'Irlande n°4
5100 Jambes.

Monsieur le Ministre,

Comme vous la savez très certainement, les riverains du Hain à Clabecq ont connu le 4 octobre 2012 les méfaits de nouvelles inondations. De plus, certains cours d'eau traversant Tubize passent de situations de pré-alerte en situations d'alerte à une cadence jamais connue. Nous sommes arrivés à un stade où l'anxiété et la peur des riverains, situés en zone à risque sont devenues quasiment permanentes. Force est de constater et ceci pour tous les cours d'eau, que depuis les catastrophiques inondations des 13 et 14 novembre 2010, quasi rien n'a été fait en matière de prévention contre les inondations à Tubize.

Cette situation étant devenue intenable, nous nous tournons vers le Ministre du Gouvernement Wallon ayant en charge de l'Aménagement du Territoire pour faire le point de la situation.

D'emblée, nous vous informons que nous avons lu avec une attention toute particulière, le compte rendu intégral (accessible sur le site d'SOS-INONDATIONS-TUBIZE) de la commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine réunie le jeudi 7 avril 2011. Pour rappel cette commission avait été réunie, suite aux inondations qu'avait connues notre région en novembre 2010 et pour auditionner différentes personnalités spécialisées sur la thématique des inondations.

Après lecture de toutes les interventions reprises dans ce compte rendu, nous nous permettons de relever trois déclarations qui ont été faites :

Extrait des déclarations de Mme Cors (page 23 du compte rendu), Directrice politique à la Fédération Inter-Environnement Wallonie.

« Avant tout, quelques constats. Effectivement, il y a pas mal de constats qui vont concerner non pas uniquement les compétences de cette commission mais aussi celles de l'aménagement du territoire. Ce sont des constats qui vont toucher à des conditions qui nous dépassent largement: les changements climatiques.

Une des conséquences de ces changements ce sont des effets sur la pluviométrie.

Il est maintenant reconnu que l'ampleur des phénomènes et leur fréquence vont aller en s'aggravant. C'est une donnée avec laquelle on doit composer. Même en l'absence des inondations importantes que nous avons connues dernièrement, c'est une préoccupation d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce cadre-là, cela a tout son sens de se préoccuper aujourd'hui de ces inondations.

Je me base ici sur le rapport État de l'environnement wallon 2008. Ce sont des points d'attention qui ne sont pas neufs. Cela fait plus de trois ans qu'il est reconnu que cette question de vulnérabilité en zone inondable reste un point d'attention important.

Sur le graphique projeté, vous voyez à quel point la fréquence des inondations en Europe est croissante. Les événements d'inondation sur les 15 dernières années sont croissantes. C'est une donnée importante. Non seulement la question du nombre, mais aussi les dégâts occasionnés aux biens et aux personnes »

Extrait des déclarations de Mr. Merino (page 19 du compte rendu), conseiller au sein du Département développement territorial de l'Union des Villes et Communes de wallonie.

« En ce qui concerne la problématique des inondations, trois phases temporelles doivent être prises en compte. La première est antérieure aux inondations et correspond à la période pendant laquelle une stratégie de prévention du risque d'inondation est développée. La deuxième phase est concomitante au phénomène de crues et d'inondations. Elle correspond à la gestion de la crise en elle-même. Enfin, la dernière correspond au moment où il faut faire les bilans des dégâts, réparer ce qui a été détruit et indemniser les victimes.

En vertu de l'article 135 de la nouvelle loi communale qui prévoit notamment que les communes sont chargées d'assurer la sécurité publique, les communes sont compétentes à tous les stades. »

Extrait des déclarations de Mr. Dewil (page 11 du compte rendu), Directeur du centre régional de crise de Wallonie, Directeur du Sethy (Service d'études hydrologique) et Président du Groupe transversal inondations (plan pluies).

« Reste à réaliser le règlement régional d'urbanisme associé à un code de bonnes pratiques pour essayer d'anticiper les dommages éventuels qui pourraient survenir suite à une crue dans les zones soumises à l'aléa d'inondation, ce qui n'empêche pas, jusqu'à présent, d'avoir des règlements communaux d'urbanisme et certaines communes ont pris des dispositions. La plupart du temps, il s'agit de communes qui sont régulièrement touchées par le phénomène d'inondation.

L'objectif final du plan PLUIES, c'est bien sûr de réduire au maximum les dommages pour les gens et pour les biens et d'éviter évidemment ce type de situation qui n'est pas un photo montage, je le précise. Nous l'avons encore vu au mois de novembre dans la région de Couvin où un futur lotissement s'est retrouvé malheureusement sous eau. »

Nous retenons prioritairement des déclarations de ces spécialistes :

- que l'ampleur des phénomènes inondations et leur fréquence vont aller en s'aggravant.
- que la première phase temporelle (antérieure aux inondations) correspond à la période pendant laquelle une stratégie de prévention du risque d'inondation est développée.
- qu'un règlement régional d'urbanisme associé à un code de bonnes pratiques doit être réalisé.

Aménagement du territoire / situation à Tubize

Nous constatons que :

- des bâtiments ont été construits en zone à haut risque et à proximité immédiate de la Senne. (voir photo 1 et 2 en annexe).
- que des dalles de béton importantes ont et vont encore être coulées en pleine zone inondable. (voir photo 1).
- des digues de protection individuelles ont été érigées pour protéger certains bâtiments, ces pratiques vont à l'encontre de l'intérêt général. (voir photos 3 et 4).

Ces différentes constatations nous amènent, Monsieur le Ministre à vous poser les questions suivantes :

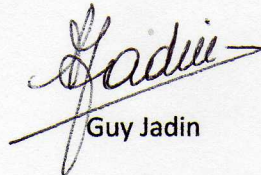
- que pensez-vous de ces bâtiment et dalles de béton construits en zone à haut risque ?
- quelle est la réglementation actuellement en vigueur en matière de permis d'urbanisme en zone inondable ?
- quel est le rôle et la responsabilité de la commune dans la délivrance de ces permis en zone inondable ?
- l'aménagement de ces digues de protection individuelle en pleine zone inondable elle bien réglementaire et compatible a l'intérêt général ?
- l'aménagement de ces digues ne rentre il pas en contradiction avec la réglementation sur la modification du relief du sol ?
- Mr. Dewil relevait lors de la commission du 07/04/2011 « **reste à réaliser le règlement régional d'urbanisme associé à un code de bonnes pratiques** », pourriez-vous nous informer au sujet de ce code de bonnes pratiques ?

Le niveau de l'urbanisation est souvent cité par les sinistrés comme l'une des principales causes des inondations, les pratiques actuelles sur Tubize ne faisant rien pour arranger les choses, nous vous demandons donc d'user de toutes vos prérogatives pour rendre les règles d'urbanisme beaucoup plus strictes en zones inondables.

SOS-Inondations-Tubize souhaite, Monsieur le Ministre, pouvoir vous rencontrer une nouvelle fois afin de faire le point, avec vous, de la situation actuelle, et vous exposer nos récents diaporamas qui sont les résultats de nos investigations.

En espérant une aide et des réponses de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association,
Co-Présidents



Guy Jadin



Christian De Brabanter

Contact : G. Jadin - Bld.Deryck 26/4 - 1480 Tubize - Tel : 02 355 60 66

Copies de la présente adressées aux sinistrés, et aux autorités responsables.

Notre site internet : www.sos-inondations-tubize.be